

# Conseil d'Établissement n°1

14/11/2024

## Procès-verbal

(sous réserve d'approbation du prochain CE)

### Présents :

Mme Murielle MARIUS-BERTILLE (Proviseure), M. GAUDEL Olivier (Directeur du Primaire), Mme ASSEMAT Françoise (Directrice Administrative et Financière)

### Représentants des personnels :

Mme RAPILLY Pauline, Représentante des Personnels Enseignants  
M. GURVAN Corduant, Représentant des Personnels Enseignants  
M. COSTI Eddy, Représentant des Personnels Enseignants  
Mme GRUET Catherine, Représentante des Personnels Enseignants  
Mme HO ROHMER Natasha, Représentante des Personnels Administratifs et de Services

### Représentants des usagers :

Madame CADAVID Sandra, Représentante des Parents d'élèves  
Madame SOUPHRON Laura, Représentante des Parents d'élèves  
Monsieur M. RUELLAN Mickaël, Représentant des Parents d'élèves  
Monsieur CHANDLER Jahim, Représentant des Élèves  
Monsieur ORS Alvaro, Représentant des Élèves  
Mme CABRERA Sofía, Vice-Présidente du CVL

### Membres invités (voix consultatives)

Mme PEREZ Ljudmila (Présidente du Comité d'Administration et de Gestion)  
M. CARABALLO GONZALEZ Samuel (Vice-Président du CVL)

### Personnes excusées :

Mme JACOB Emmanuelle (Conseillère des français de l'étranger)  
M. BREHM Nicolas (Conseiller des français de l'étranger)  
Mme VEYNE Brigitte (Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle)  
M. YAZID Kemel (Conseiller Principal d'Éducation)

Nombre de votants : 13/15.

Le quorum étant atteint, Mme la Proviseure ouvre le conseil d'établissement (CE) à 17h45.

Un secrétaire de séance est désigné : Madame HO.

Mme la Provisure ouvre la séance en saluant chaleureusement les membres présents. Elle rappelle avoir déjà eu un échange constructif avec les parents en amont de cette réunion et exprime sa satisfaction de pouvoir lancer les travaux de cet organe essentiel au bon fonctionnement de l'établissement.

Elle souligne l'importance des réunions du Conseil d'Établissement, prévues trois fois par an, tout en précisant que des séances exceptionnelles pourront être convoquées si les circonstances l'exigent.

M. Yazid Kemel, Conseiller Principal d'Éducation, est excusé en raison de sa participation à une formation sur le harcèlement scolaire à Mexico.

### 1. Approbation de l'ordre du jour (vote)

Mme La Provisure présente l'ordre du jour pour ce premier conseil d'établissement de l'année scolaire 2024-2025 communiqué à tous les membres au préalable.

**Vote: l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

### 2. Présentation des membres du conseil d'établissement 2024/2025.

La Provisure demande à tous les membres de ce nouveau conseil de se présenter. Un tour de table se fait pour présenter les membres élus au conseil d'établissement. Trois invités sont présents dans ce conseil d'établissement.

### 3. Installation des différentes commissions pour l'année scolaire 2024/2025 :

Mme la Provisure rappelle que la composition des instances de l'AEFE est similaire à celle des lycées en France. Il est demandé aux chefs d'établissement de les faire vivre pleinement afin de favoriser l'apprentissage de la démocratie au sein des établissements, en promouvant un dialogue social ouvert et constructif, aussi bien pour les personnels que pour les élèves. L'objectif est de créer un climat serein et un bien-être optimal, essentiels à l'efficacité de chacun.

Elle souligne qu'en France, une attention particulière est portée au bien-être des élèves et du personnel. Cela passe par l'amélioration des conditions de travail pour le personnel et par la mise à disposition des moyens nécessaires pour garantir la réussite des élèves.

Plusieurs instances sont obligatoires et devront se réunir tout au long de l'année scolaire:

#### Le Conseil D'École

Le Conseil d'École se réunit trois fois par an. Il est composé de 15 enseignants titulaires de classe et de 15 parents élus lors de la Semaine de la Démocratie Scolaire en octobre. Les membres de la direction y participent également. Ce conseil a pour objectif d'échanger et de délibérer sur les grandes orientations pédagogiques et les actions à mettre en œuvre pour soutenir la pédagogie et le bon fonctionnement de l'école. Parmi les sujets abordés figurent le règlement intérieur, les projets scolaires et les questions de sécurité.

Ces trois réunions sont programmées avant les séances du Conseil d'Établissement, afin de contribuer aux discussions concernant l'école primaire, de la classe de Petite Section (PS) au CM2, dans le cadre de la gouvernance du Lycée Français de Saint-Domingue (LFSD).

Mme la Provisure souligne l'importance stratégique du primaire, en insistant sur l'écoute attentive des recommandations du Conseil d'École. Elle rappelle que la majorité des élèves intègrent l'établissement dès la PS, avec très peu d'entrées en cours de cursus. Cette continuité nécessite une prise en compte rigoureuse des avis des équipes pédagogiques et des attentes des parents pour construire un socle solide, tant sur le plan pédagogique que financier.

## Le Conseil de Discipline

Le Conseil de Discipline est essentiel pour le bien être d'une communauté éducative.

Un élève ayant commis une faute grave peut être sanctionné par une exclusion temporaire allant jusqu'à 8 jours par décision du chef d'établissement, sans nécessité de convoquer le Conseil de Discipline. Cependant, lorsque la faute dépasse ce seuil ou revêt une gravité exceptionnelle, le chef d'établissement ne prend pas seul la décision. Dans ce cas, il convoque un Conseil de Discipline, composé de membres élus ou issus du Conseil d'Établissement (CE), afin de statuer sur l'échelle des sanctions possibles.

Le Conseil de Discipline doit avoir une vocation pédagogique. Son objectif principal est d'amener l'élève à comprendre la gravité de ses actes et à réparer les torts causés. L'ambition est que l'élève sorte de cette démarche grandi et renforcé, plutôt que fragilisé.

Les membres du Conseil de Discipline pour l'année scolaire 2024-2025 sont : Monsieur Eddy Costi, Monsieur Gurvan Corduant, Mme Pauline Rapilly, Mme Gruet Catherine (enseignants), Mme Natasha Ho (administration), Mme Souphron Laura, Mme Sandra Cadavid (représentante des parents d'élèves), Madame Sofia Cabrera, Monsieur Jahim Chandler, Monsieur Alvaro Ors (représentants des élèves).

### Interventions/Questions

*Un représentant du personnel enseignant demande si les suppléants peuvent prendre le relais dans l'instance en cas d'absence du titulaire.*

*R/ Les suppléants peuvent effectivement remplacer les titulaires dans l'instance en cas d'absence de ces derniers.*

## Le comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE)

Le CESCE (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et à l'Environnement) dans un établissement français définit la politique éducative menée au sein de l'établissement. Toutes les associations intervenant auprès des élèves doivent avoir été préalablement sélectionnées par cette instance.

Les grandes orientations de l'année seront établies lors de la première séance prévue pour le mercredi 20 novembre 2024. Une deuxième séance, en fin d'année, permettra de faire le bilan et de se projeter sur l'année suivante.

Sont désignés les élèves, les parents et le personnel suivant:

TITULAIRE	CLASSE	TITULAIRE	CLASSE
GENESIS HUGUEUX	1A	SELMA SALAS	1A
SOFIA CABRERA	1A	CATALINA ALARCON	1B
ILONKA HOSPITAL	2A	EMMA CARIAS	1A
ALVARO ARACENA ORS	2A	DIEGO TOURINAN	2B
BRYAN DE LOS SANTOS	1B	SOFIA PEREZ	1A
CHLOE ACOSTA	2B		
ADULTES : Mme Marius Bertille – M. Kemel – Mme Kourie - M. Carron – Mme Baly – + Mme Clara Yaryura et Mme Shaidy Arriaga			

## Le Conseil de la Vie Lycéenne

Mme la Proviseure passe la parole à la présidente du CAG et au vice-président du CVL pour informer le Conseil de son fonctionnement.

Le CVL (Conseil de la Vie Lycéenne) est une instance où les élèves, même s'ils ne sont pas élus dans d'autres instances, peuvent se réunir pour représenter leurs camarades et faire remonter les questions et commentaires visant à améliorer le fonctionnement de l'établissement. Il permet aux élèves d'exprimer leurs préoccupations et de favoriser une communication directe avec l'administration, la Proviseure et le CPE.

Sont désignés les élèves, les parents et le personnel suivant:

TITULAIRE	CLASSE	SUPPLÉANT (E)	CLASSE
BRYAN DE LOS SANTOS	TB	FANNY ARUANNO	TA
AGATHE DARTOUT	TB	LAIJA VASSALLO ANSELIN	2A
YOAN CORDUANT	1A	CATALINA ALARCON	1B
ZOE CARTIER	TA	CAMILA ROSARIO	TB
LUIS RODRIGUEZ	1B	SOFIA MEJIA CADAVID	2A
SAMUEL CARABALLO	TA	LORRAINE GROEN	TA
JACKELIE SOMNIER	TA	PALOMA MATEO RAPILLY	1B
GENESIS HUGUEUX	TA	SOFIA CABRERA	TA
ALEXANDRE CARPIN	TA	ANDREW CARPIN	TA
MATHIS EL BAZ	TB	DIEGO TOURINAN	2B
<b>ADULTES : Mme Marius Bertille - M.Kemel – M.Ortole- M.Labarre</b>			
<b>Parent d'élèves : Mme Maite Gonzalez Puig + Mme Alice Townsend Delannoy et Mme Sandra Cadavid</b>			

Madame la Proviseure informe le conseil que Monsieur Kemel présidera le CVL (Conseil de la Vie Lycéenne) et sera présent lors des conseils de classe des niveaux seconde, première, terminale et de 4ème A. Quant à elle, la Proviseure présidera le CVC (Conseil de la Vie Collégienne) et sera présente lors des conseils de classe des niveaux 6ème, 5ème, 4ème B et 3ème. Tous deux seront présents et opérationnels au sein des instances participatives des élèves.

### Le Conseil de la Vie Collégienne (CVC)

Celui-ci sera engagé et représentatif, assurant que la voix des collégiens soit portée et entendue dans l'établissement, au même titre que celle des lycéens.

Sont désignés les élèves, les parents et le personnel suivant:

TITULAIRE	CLASSE	SUPPLÉANT (E)	CLASSE
ALEXANDER MURMANN	6A	DANIELA ROSARIO	6A
VALENTINA BOGAERT	6B	MATHIAS GRATEREAUX	6B
VALERIA CERCAS ROQUES	5A	NIL BENITEZ	5B
TEO GOSGINNY	5B	DIANA LUCATELLO PEREZ	5B
LINA RIJO DIAB	4A	LUCIA BERGES AUFFANT	4A
GIANMARCO DONGU	4B	CATALINA VASSALLO	4B
TRISTAN DELANNOY	3A	LUCIE ROSSETTI	3A
SOFIA GALVAN ZAPATA	3B	EDUARDO GONZALEZ MININO	3B
<b>ADULTES : Mme Marius Bertille - M.Kemel – M.Ortole - Mme Mora (Vie scolaire) - Parent d'élèves : + Mme Patricia Jakolouf et Mme Laura Souphron</b>			

### Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Le CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) est l'une des instances les plus importantes au sein de l'établissement en matière de conditions de travail. Selon le cadre de l'AEFE, il doit se réunir au minimum deux fois par an. La prochaine réunion est à venir, et la convocation sera communiquée prochainement. En République Dominicaine, cette instance doit se réunir mensuellement, et le compte rendu de chaque réunion doit être déposé auprès du Ministère du Travail.

Les membres du CHSCT pour l'année scolaire 2024-2025 seront: Monsieur Eddy Costi, Monsieur Gurvan Corduant, Mme Pauline Rapilly, Mme Gruet Catherine, M. Bertrand Labarre, M. Sébastien Hanot et Mme Natasha Ho Rohmer.

### Interventions/Questions

Un représentant du personnel demande si cette instance de l'AEFE est parallèle à celle régie par le droit local.

R/. Oui, c'est effectivement une instance AEFÉ qui est en parallèle avec les réglementations des institutions gouvernementales de droit local.

### **Le Comité Hygiène, Sécurité de la Communauté Scolaire (CHSCS)**

Les membres du CHSCS pour l'année scolaire 2024-2025 seront: Monsieur Eddy Costi, Monsieur Gurvan Corduant, Mme Pauline Rapilly, Mme Gruet Catherine, M. Bertrand Labarre, M. Sébastien Hanot, Mme Natasha Ho, Madame Mélissa Kénol et Laura Díaz.

Ces membres seront assignés de manière appropriée aux deux commissions, afin de ne pas pénaliser les membres volontaires.

Les parents représentants enverrons les noms et prénoms des parents inscrits au comité CHSCS.

### **La Cellule de Formation Continue (CFC)**

La première réunion de la CFC (Cellule de Formation Continue) s'est tenue le 19 septembre 2024, réunissant les anciens membres de la formation continue. Conformément à la politique de transparence de l'agence, les choix de formation ont été attribués en fonction des demandes et des besoins spécifiques en formation.

Les membres de la Cellule de Formation Continue (CFC) pour l'année scolaire 2024-2025 sont : M. Sébastien Hanot et M. Bertrand Labarre pour le secondaire, Mme Narvaez Roxanne et Mme Pauline Rapilly pour le primaire, ainsi que Mme Natasha Ho Rohmer et Mme Lauren Azoulay pour le personnel non enseignant.

### **Le Conseil Pédagogique**

Le Conseil Pédagogique prépare en amont le travail à présenter au Conseil d'Établissement, en définissant les grandes orientations pédagogiques pour l'avenir. Il se concentre principalement sur le second degré. Le Directeur du Primaire est invité à tous les conseils, ce qui permet de garantir une communication fluide avec les collègues du primaire.

Ce conseil détermine les priorités en matière de notation, de compétences des élèves et d'orientations budgétaires à soumettre à la direction. Il réfléchit également sur les orientations du règlement intérieur du second degré. Les débats qui y sont menés alimentent la réflexion de la communauté pédagogique et permettent de faire avancer les grandes questions et réformes au sein du lycée français. Un compte rendu interne est rédigé pour suivre les avancées.

### **Le Conseil des maîtres**

Le Directeur du Primaire résume ainsi la fonctionnalité du Conseil des maîtres :

Le Conseil des maîtres réunit tous les enseignants du primaire et se tient au moins une fois par trimestre. Il permet d'organiser et de coordonner les différentes activités pédagogiques et pratiques de l'établissement, tout en préparant les éléments à soumettre lors du Conseil d'École.

### **Les Conseils de Cycle**

Le Conseil de Cycle réunit les enseignants par cycle une ou deux fois par trimestre.

- **Cycle 1 : PS-GS**
- **Cycle 2: CP-CE2**
- **Cycle 3: CM1-6ème**



Il permet de coordonner les progressions pédagogiques, de garantir la continuité des apprentissages et d'adapter les pratiques en fonction des besoins des élèves, assurant ainsi une cohérence pédagogique au service de leur réussite.

La Proviseure informe le Conseil d'Établissement de la nécessité d'instaurer un conseil d'école collège. Ce conseil aura pour objectif de définir des orientations communes entre l'école primaire et le collège, notamment en matière de programmation en Mathématiques et en Français, d'évaluations diagnostiques communes, ainsi que d'adaptations spécifiques en CM2 et en 6e (cycle 3) pour assurer une transition aussi fluide que possible. Ce conseil sera mis en place à partir de janvier 2025.

### **La commission éducative**

La commission éducative peut se tenir au premier ou au second degré pour les élèves ayant déjà été sanctionnés, lorsque les sanctions précédentes ont eu peu d'effet ou n'ont eu qu'un impact à très court terme. Elle intervient comme dernier recours avant la convocation d'un conseil de discipline.

### **Interventions/Questions**

*Un représentant du personnel enseignant demande si les membres sont les mêmes que pour le conseil de discipline*  
*R/ Non, ce sont des membres invités. Il y a les membres de droit, un représentant de la vie scolaire, deux enseignants et le professeur principal.*

### **Le Conseil du Second Degré**

Cette instance ne sera pas mise en place pour la période scolaire 2024-2025. En France, une structure similaire, la commission permanente, traite des enjeux similaires dans le cadre scolaire.

La Proviseure informe le Conseil d'Établissement que des commissions de travail seront mises en place en collaboration avec les parents d'élèves élus, afin de répondre aux grandes questions de l'établissement, à la suite d'un premier échange préparatoire. Le travail de ces commissions sera ensuite présenté au Conseil d'Établissement.

### **Interventions/Questions**

*Un parent représentant demande s'il est possible de mettre dans le comité de CHSCT des parents experts dans la matière.*  
*R/ La présence d'experts n'est pas nécessairement requise au sein du comité. Ce dernier repose avant tout sur une bonne capacité à repérer les dangers potentiels dans les espaces de travail et/ou scolaires (prises électriques défectueuses, vidéoprojecteurs abîmés, tables cassées, etc.). L'essentiel est une observation attentive et un bon jugement, plutôt qu'une expertise technique spécifique.*

### **Les résultats des élections 2024-2025.**

À la demande des représentants des parents d'élèves, un tableau comparatif des élections pour les années 2023-2024 et 2024-2025 a été présenté au Conseil d'Établissement par Mme HO, assistante de direction.

Ce tableau met en évidence une baisse du taux de participation cette année, principalement attribuée à la présence d'une seule liste de parents candidats pour le Conseil d'Établissement. En revanche, une augmentation de la participation a été observée parmi le personnel du primaire et du secondaire, en raison de la tenue simultanée des élections des représentants du personnel de droit local pour le dialogue social et de celles du Conseil d'Établissement.

Le Directeur du Primaire a informé le Conseil qu'un nombre important de bulletins nuls avait été constaté lors des élections, indiquant que la communauté des parents ne maîtrise pas toujours la démarche de votation.

Mme la Proviseure a annoncé qu'un point à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Établissement porterait sur la mise en place du vote électronique avec protection RGPD pour toutes les instances de l'établissement. Cette initiative vise à

s'inscrire dans une démarche de développement durable tout en simplifiant les lourdes tâches organisationnelles liées au processus électoral.

### **Interventions/Questions**

*Un représentant du personnel enseignant s'interroge sur la possibilité que le vote électronique remplace entièrement le vote papier.*

*R/ Le vote électronique remplacera effectivement le vote papier. Cette transition vise à augmenter le taux de participation, à éviter de solliciter systématiquement les mêmes parents d'élèves pour le dépouillement et à améliorer l'efficacité globale du processus électoral.*

## **4. Point sur la rentrée 2024-2025 : structure et effectifs, activités extrascolaires, réussites et points de vigilance.**

### **Structure et effectifs**

Le Lycée Français de Saint-Domingue (LFSD) a débuté l'année scolaire avec un effectif réduit de 691 élèves, accompagnés par une équipe de 99 personnels, tous unis autour d'une priorité : placer l'élève au centre des préoccupations.

Parmi les 691 élèves, de nouvelles inscriptions ont été enregistrées entre septembre et octobre. La répartition des nationalités est la suivante : 47,6 % de Dominicains, 42 % de Français, et 10,4 % d'autres nationalités. Il est à noter qu'une proportion significative des élèves français possède également la double nationalité franco-dominicaine. La Directrice Financière précise par ailleurs que certains des 47,6 % d'élèves recensés comme Dominicains détiennent une autre nationalité. Les élèves ayant la nationalité française bénéficient du tarif spécifique réservé aux élèves français.

L'établissement compte 55 enseignants représentant 28 nationalités différentes, ainsi que 44 personnels administratifs et techniques.

Mme la Proviseure souligne le rôle essentiel du personnel technique, qui prépare les salles de classe pour les activités pédagogiques dès 6h15 chaque matin.

### **Activités extrascolaires**

Le LFSD propose une riche offre extrascolaire avec 14 activités, en complément de sept activités organisées par l'association sportive.

### **Réussites**

#### **Accueil**

La Proviseure présente une vidéo du Conseiller Principal d'Éducation, adressée spécialement au Conseil d'Établissement.

Dans son intervention, Monsieur le Conseiller Principal d'Éducation aborde plusieurs points importants liés à la rentrée scolaire : l'arrivée des nouveaux enseignants, les activités organisées pour marquer le début de l'année, notamment l'accueil des nouveaux membres du personnel, des nouvelles familles et des élèves récemment inscrits. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de la politique de bien-être mise en place par l'établissement.

Mme la Proviseure a partagé avec les membres du Conseil l'efficacité des dispositifs d'accueil mis en place par le LFSD. Elle a notamment mentionné la création d'un groupe WhatsApp permettant aux nouveaux arrivants d'échanger avec leurs collègues et d'obtenir des réponses rapides à leurs questions pratiques (logement, véhicule, etc.). Cette initiative, unique par rapport à d'autres établissements, témoigne de l'engagement du LFSD à faciliter l'intégration de ses nouveaux membres.

***Tous les postes pourvus***

Tous les postes d'enseignants ont été pourvus, bien qu'un souci soit survenu avec une enseignante de français, dont l'arrivée a été retardée en raison d'un problème de visa.

La Proviseure informe que l'enseignante d'Histoire Géographie du secondaire, garantie de l'accord culturel entre la République Dominicaine et la France, a démissionné.

Le poste a très vite été pourvu par une intervenante externe jusqu'en juillet 2025. Un appel à candidature sera lancé pour septembre 2025.

### **Le conseil d'école**

Le Directeur du Primaire informe le Conseil que 14 parents sur 15 étaient présents lors de la première réunion du Conseil d'École, ce qui témoigne de l'engagement des parents pour cette année.

### **La circulation améliorée**

La Proviseure informe que la DIGESETT est toujours présente lors de la rentrée scolaire. Plusieurs membres de la société SRC facilitent l'entrée et la sortie de l'établissement, tant du côté principal que du côté maternel. Il s'agit d'un personnel externe très engagé, qui connaît bien les élèves et le personnel de l'établissement. Ils sont intégrés aux cours de français pour le personnel, mis en place dès le mois de septembre.

### **La mise en place d'une commission Cafet**

La Proviseure informe que la direction a reçu de nombreuses remontées concernant le service de restauration de l'établissement. Afin de répondre aux préoccupations des parents, deux commissions de la cafétéria ont été organisées. Ces commissions, composées de membres de la direction et d'élèves, transmettent au chef de cuisine les demandes et remarques de la communauté scolaire.

À la demande des élèves, une seconde file a été créée pour le secondaire, et des tables ont été réservées pour les AES.

Il est également envisagé de réattribuer l'espace de repas du personnel aux élèves.

### **Interventions/Questions**

*Un représentant du personnel enseignant informe que l'espace est utilisé par le personnel.*

*Une représentante du personnel non enseignant propose de récupérer l'espace de la terrasse de la salle des professeurs, en y installant une voile, afin de libérer l'espace de la cafétéria pour les élèves.*

*Le sujet sera traité en CHSCT.*

### **Les éco délégués**

Deux enseignantes, Mme Aurélie Damon et Mme Audrey Merland, seront les référentes des éco délégués pour l'année scolaire 2024-2025, associées à toutes les actions écologiques. Une première réunion d'échange a eu lieu le mercredi 13 novembre. Tous les 15 jours, les élèves participeront à la réactivation de la végétalisation de l'établissement.

Une semaine interdisciplinaire dédiée à l'écologie sera organisée avec l'ensemble de l'établissement. Par ailleurs, une réflexion a été lancée concernant l'installation d'un poulailler au sein de l'établissement.

### **Exercice de sécurité**

Un premier exercice incendie a été organisé le 15 octobre 2024 en collaboration avec les pompiers de Saint-Domingue. La Proviseure rappelle que le compte rendu de l'exercice a été envoyé à la communauté scolaire. Elle précise que le protocole de circulation et d'évacuation sera revu en collaboration avec les pompiers et le chef de sécurité de l'Ambassade de France.



Avant les vacances de décembre, le LFSD organisera un exercice de tremblement de terre, en s'appuyant sur l'expertise du Rectorat de la Martinique. En Guadeloupe et en Martinique, plusieurs exercices de ce type sont réalisés chaque année, et il sera essentiel de tirer parti de leur expérience. La communauté scolaire sera informée de l'organisation de cet exercice.

### **Interventions/Questions**

*Un représentant des parents d'élèves soulève la question du cadenas qui a eu des difficultés à s'ouvrir lors du premier exercice incendie.*

*R/ La Proviseure informe que le cadenas a déjà été remplacé et qu'il doit être facile à casser en cas d'urgence. Elle souligne que les enseignants ont bien respecté le protocole. Cependant, elle reconnaît qu'il revient à la direction d'avoir un comité plus efficace pour la récupération des informations. Par ailleurs, les élèves du primaire et de la maternelle disposeront de chemins d'évacuation au sol, afin qu'ils puissent retrouver le point de rassemblement en cas d'urgence, même sans leurs enseignants.*

### **Un budget retravaillé**

La Directrice Financière informe que le budget de cette année a été retravaillé avec une équipe de direction élargie, incluant le Directeur du Primaire dans sa construction.

Le budget a été présenté au Conseil pédagogique, avec un accent particulier sur la partie pédagogique, qui met en avant les dépenses relatives à la pédagogie et au bien-être de l'élève.

Ce budget a ensuite été soumis au Conseil d'administration et de gestion, qui devra le soumettre à l'Assemblée générale. La Proviseure invite vivement les parents à y participer.

La Présidente informe le Conseil que le comité travaille sur la construction de l'avenir du lycée, en plaçant l'élève au cœur des réflexions. La vision du comité est de mettre à disposition les bons outils et espaces de travail pour garantir la réussite des élèves.

### **La réouverture de la BCD et ouverture de la Marmothèque**

Avec le recrutement d'une bibliothécaire au 1er septembre, la BCD reprend son activité. Le Directeur du Primaire remercie chaleureusement tous les parents engagés durant l'année 2023-2024, qui ont contribué à faire vivre cet espace.

La Marmothèque est également gérée par la bibliothécaire du primaire. Cet espace présente aux élèves de maternelle des ouvrages et les initie à la lecture, tout en leur offrant un nouvel environnement stimulant.

### **De nouveaux laboratoires fonctionnels et l'ouverture du foyer**

Dans le cadre du bien-être de l'élève et des engagements pris, une réadaptation et une modernisation des laboratoires ont été réalisées. Le foyer a également été entièrement rénové, selon un concept innovant visant à optimiser l'utilisation de l'espace. La Présidente du Comité d'Administration et de Gestion invite les membres à venir le visiter pour découvrir ces améliorations.

Elle rappelle également aux parents présents l'importance d'assister à l'assemblée générale.

### **Evolution des effectifs**

La Proviseure souligne également que le LFSD peine à se démarquer dans un environnement concurrentiel à Saint-Domingue. Il est impératif que l'établissement mette en place des actions rapides et efficaces pour attirer un public francophone, sous peine de voir de plus en plus d'inscriptions se faire ailleurs, ce qui pourrait entraîner des difficultés pour l'établissement.

Le LFSD dispose d'une capacité optimale de 740 élèves. Le Directeur du Primaire rappelle qu'il est nécessaire de combler les effectifs des niveaux non complets d'ici le 1er septembre 2025. Cette question a été abordée lors du dernier conseil d'école et du conseil des maîtres, afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs à cette situation.

De son côté, la Proviseure informe sur la situation du collège, où il reste 16 élèves à inscrire pour compléter les effectifs. Des actions de communication proactive seront mises en œuvre pour mieux faire connaître le fonctionnement du LFSD. Elle sollicite un soutien fort du conseil d'administration et du comité de gestion concernant les équipements à développer, qui contribueront à renforcer l'enseignement du français à l'étranger. Cette stratégie sera présentée lors de l'assemblée générale.

### **Interventions/Questions**

*Un représentant des parents d'élèves demande s'il est possible d'impliquer les parents dans cette stratégie.*

*R/ Le LFSD reconnaît l'importance d'obtenir l'avis des parents. Des commissions de travail seront mises en place afin de favoriser leur participation active.*

*Un représentant du personnel enseignant demande s'il est possible d'impliquer également les enseignants dans cette stratégie.*

*R/ Le LFSD a effectivement besoin du soutien des enseignants. Au niveau du premier degré, le Directeur du Primaire a déjà sollicité la participation des enseignants pour les portes ouvertes ainsi que pour les entretiens pédagogiques liés aux inscriptions.*

*Un représentant du personnel enseignant demande si le LFSD connaît, en chiffres, le nombre d'élèves francophones qui s'inscrivent dans d'autres établissements.*

*R/ Il est difficile d'obtenir un chiffre exact sur le nombre d'élèves concernés, mais cette tendance a bien été signalée. En effet, de nombreuses familles francophones sont attirées par des établissements proposant des offres pédagogiques moins exigeantes que celles du LFSD, mais qui intègrent des cours de français et bénéficient d'une communication externe particulièrement offensive.*

*Un représentant du personnel enseignant demande si les élèves qui intègrent l'établissement y restent jusqu'à la fin de leur scolarité.*

*R/ En règle générale, oui. Cependant, il y a eu quelques départs volontaires au cours des deux dernières années. Ce point sera abordé lors du prochain conseil pédagogique.*

*Un représentant des parents demande si les raisons des départs sont connues.*

*R/ Les raisons sont diverses : l'image perçue de l'établissement, l'organisation du transport scolaire, les activités extrascolaires proposées, ainsi que les frais de scolarité. Actuellement, beaucoup de familles se tournent vers des établissements plus coûteux, mais dont l'image est perçue comme plus attractive, notamment grâce à une communication ciblée.*

## **5. Informations sur les voyages scolaires**

La Proviseure informe le conseil des voyages scolaires suivants:

OSONS L'OPÉRA : Classes de Première  
Le voyage a déjà eu lieu en octobre 2024.

PICO DUARTE : Classes de Terminale (Février)

SAMANA : Classes de Seconde (Projet d'observation des baleines)

RÉVISION DNB : Classes de 3ème  
Sous la coordination de Monsieur Ortolé.

BIODIVERSITÉ : Classes de CM2  
Les élèves partiront à Pedernales pour trois nuits.

BONAO : Classes de CP

Les élèves de CP passeront une nuit en extérieur.

Les enseignants doivent élaborer un projet pédagogique, qui devra être validé par l'Inspectrice basée à Mexico. Une fois validée, la demande est soumise à l'Ambassade de France en République Dominicaine, avant d'être approuvée par la Proviseure.

Un autre projet avait été mis en place pour d'autres niveaux mais pour des raisons de sécurité, il a été décidé de le reporter.

## 6. Procès-verbal du conseil d'école du 06 novembre 2024.

Le Directeur du Primaire prend la parole. Le conseil d'école s'est tenu le mercredi 06 novembre 2024.

Le Directeur du Primaire souligne la forte participation des parents lors des dernières élections. Il rappelle que des petits groupes de travail sont organisés avant chaque Conseil d'École afin de faciliter les échanges et répondre à des questions pratiques, contribuant ainsi à être plus efficaces et opérationnels. Ces réunions permettent de travailler ensemble, parents et enseignants, pour apporter des réponses aux diverses problématiques de manière constructive et participative.

Il a également informé les parents et enseignants de la situation des effectifs au primaire.

Concernant la structure pédagogique, il a évoqué la réorganisation de la maternelle. Une décision a été prise de repasser six classes à cours simple, afin de simplifier l'organisation pédagogique et alléger le travail des enseignants du cycle 1, tout en facilitant la compréhension du système éducatif français pour les parents d'élèves.

Il a aussi proposé que la psychologue scolaire intervienne pour accompagner les familles, en organisant des réunions d'information sur des sujets tels que la nutrition, le harcèlement scolaire, ou encore l'importance du sommeil.

Les parents se sont interrogés sur la suffisance d'un seul poste de psychologue scolaire pour répondre à toutes les demandes de l'établissement. Actuellement, une psychologue scolaire prend en charge la majorité des besoins du secteur primaire.

Le Conseil d'École a parlé de sujets divers tels que les sorties scolaires, l'exercice d'évacuation, les projets et actions proposés tel que le Carnaval qui sera fêté le vendredi 14 février 2025. Il se déroulera dans l'établissement pour répondre au sujet de la sécurité des élèves.

La tradition des spectacles de Noël sera maintenue, et les parents seront prochainement informés des détails.

Un point important a été soulevé concernant le respect des horaires scolaires et ses répercussions sur l'équipe enseignante et les élèves. Il a été décidé de durcir le ton à ce sujet. Un travail collaboratif sera entrepris pour réviser le règlement intérieur, afin de l'utiliser comme base pour sanctionner les retards.

La question de la tenue vestimentaire a également été évoquée, notamment en ce qui concerne les élèves participant aux AES et portant leur tenue de football toute la journée.

Le Directeur du Primaire énumère les sujets abordés lors des questions diverses, tels que : la végétalisation de l'établissement, la filtration de l'eau, l'hygiène des sanitaires, la gestion des objets perdus, ainsi que la valorisation de la culture dominicaine dans l'enseignement. Il a également été question du rôle des parents référents, ainsi que des problématiques liées à la sécurité et à la circulation au sein de l'établissement.

### Interventions/Questions

*Un représentant des élèves demande si cette action avec la psychologue scolaire sera aussi mise en place pour le secondaire*

*R/ Pour l'instant, c'est une action du primaire.*

*Un représentant du personnel enseignant demande si le carnaval sera organisé la veille des vacances.*

*R/ Effectivement, ce sera avant les vacances de février.*

*Un représentant des parents demande le temps moyen de retard*

*R/ Les retards varient de 10 à 45 minutes.*

## **7. Orientation 2024-2025**

Mme la Provisure présente une vidéo du Conseiller Principal d'Education qui explique la procédure de mise en place des entretiens pour les Élèves à Besoin Éducatif Particulier (EBEP).

La réunion du CVL s'est tenue récemment et a abordé, entre autres sujets, la question du gaspillage d'énergie.

Le CVC se tiendra le lundi 18, suivi du CESCE le mercredi 20 novembre 2024.

Lors de sa formation sur le climat scolaire, il a mis l'accent sur la question du bien-être des élèves, soulignant l'importance de leur accorder du temps et de leur permettre de faire les choses sans toujours être dans l'urgence.

La Provisure a informé le Conseil d'Établissement de son expertise concernant les Élèves à Besoin Éducatif Particulier (EBEP), un sujet qu'elle considère comme une priorité. Elle a insisté sur le fait qu'il revient à l'établissement de répondre de manière très précise aux besoins de chaque élève, soulignant qu'aucun élève n'est semblable à un autre.

Actuellement, 26 dossiers EBEP ont été identifiés au secondaire, dont 7 réunions ont déjà eu lieu. Ces dossiers concernent des élèves présentant des troubles allant de la dyslexie légère à des troubles du spectre autistique. Les réunions organisées sont soit des réunions de suivi de scolarisation (pour des dossiers déjà pris en charge, visant à adapter l'enseignement), soit des réunions d'équipe éducative, lorsque des problèmes ont été signalés et que des solutions sont proposées pour aider l'élève à mieux suivre sa scolarité.

Au primaire et en maternelle, 25 dossiers EBEP ont également été identifiés. Douze équipes éducatives ont déjà été mises en place, et sept autres sont programmées pour la semaine du 18 au 22 novembre 2024.

### **Interventions/Questions**

*Un représentant des parents d'élèves demande si ces troubles sont repérés dès le CP.*

*R/ Le trouble peut être repéré avant le CP, même s'il n'est pas encore diagnostiqué, notamment à travers des signes précurseurs ou des difficultés de type dyslexie. Le diagnostic formel est cependant lié à un âge spécifique.*

*Une autre parent d'élève demande si ces dossiers ont été identifiés uniquement cette année.*

*R/ Non, la plupart des dossiers sont déjà connus. Il revient à l'établissement de réaliser une évaluation annuelle pour mesurer l'efficacité du plan mis en place. L'essentiel n'est pas le nombre de dossiers, mais la qualité de l'accompagnement que l'établissement propose pour chaque élève concerné.*

*Un représentant des parents d'élèves a demandé si cela correspondait à 10 % des élèves et si ce taux était normal.*

*Réponse : Oui, ce taux est considéré comme normal aujourd'hui.*

*Une représentante du personnel enseignant précise que la dyslexie représente en moyenne deux élèves par classe dans tous les établissements.*

La Provisure a précisé que la tenue de ces réunions nécessite un temps de préparation ainsi qu'un retour d'information aux équipes pédagogiques. Elle a invité les parents représentants à participer à l'Assemblée Générale pour la présentation des grandes lignes de l'année 2025, en matière d'inclusion dans le budget.

### ***La mise en place de la cellule Phare.***



Le protocole de lutte contre le harcèlement scolaire engage les enseignants, les élèves et les parents d'élèves.

Deux enseignantes (du premier et du second degré) se trouvent actuellement à Mexico pour renforcer la prise en charge des élèves dans le cadre de ce protocole. À leur retour, elles contribueront à la création de l'équipe ressource et à sa mise en place rapide.

Une formation sera mise en place pour les parents et les élèves.

### Intervention/Questions

Un représentant des parents d'élèves demande dans quel cadre l'implémentation du programme phare est obligatoire. R/ Dans tous les établissements scolaires, la mise en place d'une équipe ressource phare est obligatoire. Le suivi des élèves ciblés doit être systématique. Un classeur de suivi sera mis en place au secrétariat et conservé afin d'assurer une gestion rigoureuse de ces dossiers et éviter toute perte d'information.

### Le calendrier scolaire

La Proviseure présente le calendrier ci-dessous avec les temps forts.

**CALENDRIER SCOLAIRE LFSD 2024-2025**  
2024-2025 (rythme nord)

Heures d'enseignement dispensées à tous les élèves : correspondant à une durée hebdomadaire moyenne comprise entre 24h (cas standard) et 26h maximum (cas d'un enseignement plurilingue à Saint-Domingue)

août 24	septembre-24	octobre-24	novembre-24	décembre-24	janvier-25	février-25	mars-25	avril-25	mai-25	juin-25	juillet-25
1 je	1 di	1 ma	1 ve	1 di	1 ma	1 sa	1 sa	1 ma	1 je	1 di	1 ma
2 ve	2 lu	2 me	2 sa	2 lu	2 je	2 di	2 di	2 me	2 ve	2 lu	2 me
3 sa	3 ma	3 je	3 di	3 ma	3 ve	3 lu	3 lu	3 je	3 sa	3 me	3 je
4 di	4 me	4 ve	4 di	4 me	4 sa	4 ma	4 ma	4 ve	4 di	4 ma	4 ve
5 lu	5 je	5 sa	5 ma	5 je	5 di	5 me	5 me	5 sa	5 lu	5 je	5 sa
6 ma	6 ve	6 di	6 me	6 ve	6 sa	6 je	6 je	6 di	6 ma	6 ve	6 di
7 me	7 sa	7 lu	7 je	7 sa	7 ma	7 ve	7 ve	7 lu	7 me	7 sa	7 lu
8 je	8 di	8 ma	8 ve	8 di	8 me	8 sa	8 sa	8 ma	8 je	8 di	8 ma
9 ve	9 lu	9 me	9 sa	9 lu	9 je	9 di	9 di	9 me	9 ve	9 lu	9 me
10 sa	10 ma	10 je	10 di	10 ma	10 ve	10 lu	10 lu	10 je	10 sa	10 me	10 je
11 di	11 me	11 ve	11 di	11 me	11 sa	11 ma	11 ma	11 ve	11 di	11 me	11 ve
12 lu	12 je	12 sa	12 ma	12 je	12 di	12 me	12 me	12 sa	12 lu	12 je	12 sa
13 ma	13 ve	13 di	13 me	13 je	13 lu	13 je	13 je	13 di	13 ma	13 ve	13 di
14 me	14 sa	14 lu	14 je	14 sa	14 ma	14 ve	14 ve	14 lu	14 me	14 sa	14 lu
15 je	15 di	15 ma	15 ve	15 di	15 me	15 sa	15 sa	15 ma	15 je	15 di	15 ma
16 ve	16 lu	16 me	16 sa	16 lu	16 je	16 di	16 di	16 me	16 ve	16 lu	16 me
17 sa	17 ma	17 je	17 di	17 ma	17 ve	17 lu	17 lu	17 je	17 sa	17 me	17 je
18 di	18 me	18 ve	18 di	18 me	18 sa	18 ma	18 ma	18 ve	18 di	18 me	18 ve
19 lu	19 je	19 sa	19 ma	19 je	19 di	19 me	19 me	19 sa	19 lu	19 je	19 sa
20 ma	20 ve	20 di	20 me	20 ve	20 sa	20 je	20 je	20 di	20 ma	20 ve	20 di
21 me	21 sa	21 lu	21 je	21 sa	21 ma	21 ve	21 ve	21 lu	21 me	21 sa	21 lu
22 je	22 di	22 ma	22 ve	22 di	22 me	22 sa	22 sa	22 me	22 je	22 di	22 ma
23 ve	23 lu	23 me	23 sa	23 lu	23 je	23 di	23 di	23 me	23 ve	23 lu	23 me
24 sa	24 ma	24 je	24 di	24 ma	24 ve	24 lu	24 lu	24 je	24 sa	24 me	24 je
25 di	25 me	25 ve	25 di	25 me	25 sa	25 ma	25 ma	25 ve	25 di	25 me	25 ve
26 lu	26 je	26 sa	26 ma	26 je	26 di	26 me	26 me	26 sa	26 lu	26 je	26 sa
27 ma	27 ve	27 di	27 me	27 je	27 lu	27 je	27 je	27 di	27 ma	27 ve	27 di
28 me	28 sa	28 lu	28 je	28 sa	28 ma	28 ve	28 ve	28 lu	28 me	28 sa	28 lu
29 je	29 di	29 ma	29 ve	29 di	29 me	29 sa	29 sa	29 me	29 je	29 di	29 ma
30 ve	30 lu	30 me	30 sa	30 lu	30 je	30 di	30 di	30 me	30 ve	30 lu	30 me
31 sa				31 me	31 ve	31 lu	31 lu	31 je	31 sa		31 je

■ JOUR DE CLASSE    
 ■ FERIE    
 ■ VACANCES    
 ■ PRE RETRENTE DES PERSONNELS / JOURNÉE PÉDAGOGIQUE DES PERSONNELS

La Proviseure informe que les portes ouvertes auront lieu le vendredi 13 décembre 2024. Cette journée se déroulera pendant le temps scolaire, permettant aux familles intéressées d'assister à quelques minutes de cours.

Si la première campagne ne génère pas suffisamment d'intérêt, une seconde session sera organisée un samedi en janvier, sous l'initiative des mères d'élèves, et prendra la forme d'un Family Day. Une communication renforcée accompagnera cette nouvelle initiative pour en assurer la visibilité.

Par ailleurs, des formations seront proposées aux enseignants de HLP et de Philosophie, ainsi qu'une autre formation sur l'IA, prévue pour le mois de mai, en réponse à la demande des collègues dans le cadre de la formation continue.

Désormais, deux bacs blancs écrits seront organisés (première et terminale) : l'un pendant le créneau habituel du bac blanc (en mars), et un autre le samedi matin (en janvier).

La Proviseure informe le Conseil d'Établissement que la création d'un nouveau site internet, plus représentatif du LFSD, est en cours. Il sera présenté pour dernier avis au Conseil Pédagogique.

Un nouveau slogan sera proposé, après avoir été travaillé et soumis aux équipes du premier et du deuxième degré. Chaque école en République Dominicaine promeut son image et reflète ses valeurs. Les parents sont particulièrement attachés à l'image de l'établissement.

La campagne d'inscription pour les fratries LFSD débutera le 2 décembre 2024.

À partir du 25 novembre, des annonces seront affichées sur la rue Jiménez Moya et le Malecón, accompagnées de QR codes et d'images attractives.

## 8. Recrutement 2024-2025

La Proviseure précise qu'aucun vote sur la carte des emplois ne sera proposé à ce stade. La semaine prochaine, le dialogue social débutera concernant les contrats locaux. Elle ne souhaite pas soumettre la création d'un poste qui pourrait compromettre un contrat local sans avoir d'abord échangé avec les représentants du personnel.

Un Conseil d'Établissement exceptionnel pourra être convoqué pour voter (ou pas) la création d'un nouveau poste, à la suite des discussions avec les représentants du personnel.

## Mouvement du personnel septembre 2025

POSTE	TYPE DE CONTRAT	COLLABORATEUR/TRICE	RAISON
Professeur des écoles	AEFE	M. GARCIA Manuel	Départ à la retraite
Professeur des écoles	AEFE	Mme CAMILO Isabelle	Départ à la retraite
Professeur des écoles	AEFE	Mme GILLMANN Céline	Poste gelé
Professeur SPC	AEFE	Mme SERAISSOL Murielle	Demande de réintégration
Psychologue	CONTRAT LOCAL	Mme KOURIE Eveline	Départ à la retraite

La Proviseure informe le Conseil d'Établissement de la situation du poste gelé AEFE pour septembre 2024, qui a été remplacé par un poste en contrat local. Ce point sera également abordé lors de la réunion avec les représentants du droit local.

Madame la Proviseure demande aux parents d'élèves de faire appel à leurs connaissances afin d'aider à la recherche d'un profil adapté pour le recrutement local, en raison des spécificités du fonctionnement de l'établissement.

## 9. Réponse aux questions diverses

- Il y a de nombreuses plateformes utilisées au sein de l'établissement. Une formation sera organisée par un personnel du LFSD sur les différents outils numériques pour les enseignants nouvellement arrivés.
- La question a été posée à plusieurs reprises et a été posée au CVL. La ventilation dans les douches et vestiaires actuels sera portée à l'Assemblée Générale des parents.



- Les parents du Conseil d'École avaient alerté des toilettes. La Direction s'est assuré que les équipes de nettoyage étaient efficaces. L'utilisation des toilettes est limitée puisque les élèves les utilisent mal. La question sera portée au CVC.
- La problématique des fontaines à eau (avec les botellones) est revenue à plusieurs reprises. Une demande a été formulée pour en installer au deuxième étage. Les élèves s'interrogent également sur l'emplacement actuel des fontaines à eau, notamment dans des zones particulièrement chaudes. Ce sujet sera transmis au chef de maintenance.

### Interventions/ Questions complémentaires

- *Un représentant des parents d'élèves a demandé s'il était envisagé de remplacer les botellones par de l'eau filtrée. R/ Cela n'a pas encore été expérimenté. C'est une réflexion à reprendre au sein du CHSCT, du CHSCS et avec toute la communauté.*
- *Une représentante des parents d'élèves a rappelé le problème persistant des mauvaises odeurs dans les toilettes des élèves, soulignant que cette situation est connue depuis des années sans qu'aucune solution n'ait été apportée.*
- *Une représentante des élèves a mentionné que le LFSd manque de participation aux compétitions sportives organisées à Saint-Domingue, ce qui réduit sa visibilité.*
- *Un parent d'élève fait mention à la revue mercado et du positionnement du LFSd par rapport aux autres établissements scolaires.*
- *Une représentante de parents souligne que l'Instagram du LFSd n'est pas très actif.*
- *Un dernier point a été soulevé par l'établissement : une demande des élèves concernant la mise à disposition de serviettes hygiéniques dans l'établissement. Le CVL prévoit d'envoyer un courrier à la Proviseure pour questionner le fait qu'une demande répétée n'a pas encore reçu de réponse. Toutefois, une décision administrative sera prise avant même la réception de ce courrier.*

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20h45.



La présidente  
Murielle MARIUS-BERTILLE

La secrétaire de séance  
Natasha Ho Rohmer